

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 31 (1985)
Heft: 7-8

Rubrik: Philatélie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Avec ce numéro du Messenger commence l'histoire du timbre-poste Suisse. Nous pensons que cette petite étude intéressera tous nos lecteurs. N'hésitez surtout pas à nous poser des questions ou de nous demander des renseignements. C'est avec grand plaisir que nous répondrons à vos lettres.

Histoire du timbre-poste Suisse

C'est en 1675 que la famille Fischer Beat von Reichenbach organisa le premier service de diligences postales, modernisme révolutionnaire à cette époque.

De relais en relais, les diligences transportaient, en plus du courrier des voyageurs et des colis.

Les postillons s'annonçaient avec leur cor qui, selon les notes, indiquait le nombre de chevaux, de voyageurs, etc...

Tout un code avait été instauré pour ne pas perdre de temps, déjà...

La dernière diligence postale, à traineau, de Brigues (VS) à Domossola (It.) par le Simplon a été supprimée en 1954.

Aux frontières d'Etats avec un pays étranger, il arrivait que le relais se trouve à cheval sur deux nations. Tel celui de La Cure à la frontière franco-helvétique sur la route de Nyon à Morez.

Toutes les lettres étaient expédiées en port dû. Pour parer certaines fraudes, un anglais, sir Rowland Hill imagina une vignette qui serait collée sur les enveloppes au départ. Projet qui fut adopté en 1840 par le Parlement anglais.

Certains cantons suisses furent intéressés par cette expérience. Mais ce n'est qu'en 1843 que les premières vignettes furent émises. Il faut considérer trois périodes

dans l'histoire du timbre-poste en Suisse :

1^e - Les timbres cantonnaires, de 1843 à 1848;

2^e - La période dite de « Transition », de 1848 à 1850

3^e - Les timbres fédéraux, à partir de 1850.

Timbres cantonnaires

A — Zürich - Le 21 janvier 1843, le Conseil d'Etat autorisa la mise en vente de deux timbres-poste de 4 et 6 Rappen à partir du mois de février.

Le 4 Rappen servait à l'affranchissement pour la ville de Zürich et son district. Le 6 Rappen pour les lettres de localité à localité du même canton.

B — Genève - Sur le conseil de Monsieur de Condolle et décidé par le gouvernement genevois le 13 septembre 1843, un timbre-poste double fut mis en vente le 30 septembre de la même année.

Ce double timbre a été désigné sous le nom de « Double de Genève ». Il est composé, représenté deux fois, (d'où son nom) en lithographie imprimé noir sur papier verdâtre. Les deux figurines comportent un écu aux armes de Genève surmonté de la devise « Post Tenebras Lux ». Surmontant les deux figurines « 10 - Port cantonal - Cent » et sur chacune d'elle 5 C. Port local.

Le port de 5 centimes (français), soit un seul timbre servait pour le port des missives dans Genève et le port de 5 centimes X 2, soit 10 centimes, donc un double timbre, était utilisé pour l'affranchissement destiné aux autres localités du canton.

C — Bâle - Monsieur Bernoulli, Directeur des Postes proposa en 1843 l'utilisation du timbre-poste pour l'affranchissement des lettres. Ratifié le 10 janvier 1844 par le Conseil Communal, d'une valeur faciale de 2 1/2 Rappen, fut mis à la dispo-

sition du public à partir du 1^{er} Juillet 1845.

Représentant une colombe sur écusson rouge, il fut baptisé sous le vocable « Colombe de Bâle ».

Un timbre était suffisant pour le port local alors qu'il en fallait deux pour le port cantonal.

Période dite « de transition »

Après la guerre du Sonderbund, en 1847, La Constitution fédérale du 12 septembre 1848 réserva à la Confédération le droit exclusif du transport des lettres et autres objets de valeurs.

La Confédération racheta aux cantons, ainsi qu'à certaines entreprises privées, leurs matériels postaux. Le 28 novembre 1848, l'Assemblée fédérale fixa la reprise officielle de l'exploitation postale par la Confédération au 1^{er} janvier 1849. Toutefois les timbres cantonnaires émis jusqu'en 1848 étaient toujours utilisables.

Cette période, dite de « Transition », comprend le temps écoulé entre la reprise de l'administration postale par la Confédération et l'émission des premiers timbres fédéraux.

Pendant cette période, la Loi du 8 juin 1849, article 4 autorisa le Conseil d'Etat à accorder aux localités importantes un régime particulier.

A — Genève dit « de Vaud » - les 4 et 5 centimes, imprimés à Genève furent émis à Lausanne respectivement le 2 octobre 1849 et le 22 janvier 1850.

De format horizontal, ils représentaient en impression noire sur papier blanc le cor postal entouré d'arabesques, avec en son centre la croix fédérale blanche sur fond rouge.

(Suite dans le prochain numéro)